



AVIS

Présenté par la

Conférence régionale des élus de l'Abitibi-Témiscamingue

Dans le cadre de la consultation du BAPE sur le
Projet de voie de contournement de la route 117 à Rouyn-Noranda

Le 11 mars 2010

Table des matières

La Conférence régionale des élus de l’Abitibi-Témiscamingue	3
La route 117, un axe routier stratégique	5
Déplacement des marchandises	6
Sécurité, qualité et fonctionnalité du réseau routier	8
Qualité de vie, protection de l’environnement et développement socioéconomique	9
Conclusion	10
Synthèse des principaux commentaires et recommandations	11

La Conférence régionale des élus de l’Abitibi-Témiscamingue

La Conférence régionale des élus (CRÉ) de l’Abitibi-Témiscamingue est l’interlocuteur privilégié du gouvernement du Québec en matière de développement régional. Elle a notamment pour mandat d’établir un plan quinquennal de développement définissant, dans une perspective de développement durable, les objectifs généraux et particuliers de développement de la région, ainsi que de favoriser la concertation des partenaires dans la région. Le cas échéant, elle donne des avis au gouvernement sur le développement de la région. Elle associe à ses travaux les leaders des instances régionales et locales au plan économique, environnemental, social, culturel et communautaire dans le but de maximiser la participation de la population aux projets ainsi qu’aux enjeux liés au développement régional.

La CRÉ, anciennement le Conseil régional de développement de l’Abitibi-Témiscamingue (CRDAT), a toujours porté une attention particulière à la question du transport. L’éloignement de la région des centres urbains confère au transport un rôle stratégique pour le développement régional. La CRÉ a joué un rôle important dans la préparation et la mise en œuvre des plans de transport de 2002 à 2007 puis, à l’issue de cette démarche concertée et mobilisatrice, elle s’est engagée à poursuivre ses travaux pour soutenir la cohésion entre les préoccupations du milieu et celles du ministère des Transports (MTQ).

La CRÉ et le MTQ s’apprêtent à renouveler leurs engagements de partenariat pour les trois prochaines années à travers la signature d’une nouvelle entente spécifique. Le développement du réseau routier, en particulier des axes stratégiques, la sécurité, la qualité et la fonctionnalité du réseau demeureront au cœur des préoccupations de cette nouvelle entente. Enfin, nous entendons soutenir le développement du secteur des transports en Abitibi-Témiscamingue de sorte qu’il contribue à la qualité de vie des citoyens et des citoyennes, que ce développement se fasse en respectant l’environnement et qu’il engendre des retombées socioéconomiques.

C'est au regard de ces préoccupations que la CRÉ tient à partager son avis au Bureau des audiences publiques sur l'environnement. Notre avis s'attardera au projet de manière générale et ne traitera pas des enjeux locaux spécifiques. Notre position sur le projet de la voie de contournement de la route 117 à Rouyn-Noranda s'inscrit dans une perspective où cet axe routier est un des plus importants en termes de débit de circulation et d'accès aux centres urbains du Québec, en plus d'être un axe de connexion majeur vers les provinces de l'Ouest canadien. La présente intervention s'inscrit également dans la préoccupation que la CRÉ a déjà manifestée par le passé au regard du développement d'une route à quatre voies, du sud de Labelle au nord de Mont-Laurier, ainsi qu'au regard de la construction de voies de contournement dans les localités de Labelle et de Rivière-Rouge, dans la région des Laurentides.

La route 117, un axe routier stratégique

La route 117 constitue la principale porte d'entrée de la région et le seul lien nord-sud entre l'Abitibi-Témiscamingue et la région de Montréal. La route 117 relie les centres urbains de Val-d'Or, de Malartic et de Rouyn-Noranda. Elle permet aussi de joindre le Nord-Est ontarien. Elle constitue aussi un axe fortement sollicité par le transport en direction du Nord-du-Québec, transitant par cette route pour rejoindre la 111 et la 109.

La route 117 est une route de cohabitation. Effectivement, le transport lourd et les individus partagent cette route fortement utilisée par les travailleurs et la population en général, qui est très mobile d'une MRC à l'autre. En dehors des milieux urbains, cette cohabitation nécessiterait déjà des interventions afin d'améliorer la fluidité et la sécurité. Il apparaît donc important, lorsque cela est possible, d'éviter au maximum la circulation des marchandises à l'intérieur des centres urbains.

L'amélioration de la fluidité de la Transcanadienne, notamment par la construction d'une voie de contournement dans le secteur de Labelle-L'Annonciation et de Rouyn-Noranda, permettrait d'en faire une route fortement fréquentée par les transporteurs à destination de l'Ouest canadien. La CRÉ hésite actuellement à faire la promotion de cet axe routier qui, en termes de distance, est le plus court pour accéder à ce territoire, à cause des problèmes pouvant affecter la fluidité de la circulation et la sécurité ainsi qu'à cause des impacts d'une hausse de la circulation sur la qualité du réseau routier régional.

La réalisation d'une voie de contournement de la route 117 à Rouyn-Noranda permettra d'améliorer la fluidité et la sécurité de cet axe. Incidemment, cette intervention de la part du MTQ pourrait influencer la volonté régionale de promouvoir cet axe routier stratégique. À terme, cette promotion pourrait avoir des impacts positifs en regard des retombées économiques régionales. Il est toutefois à noter qu'aucune démarche de promotion à l'égard du positionnement stratégique de la route 117 ne sera faite sans que soient pris en considération les impacts sociaux et environnementaux d'un tel projet.

Déplacement des marchandises

Le camionnage est partie intégrante du paysage de la région. Un respect existe envers cette industrie et les chauffeurs de véhicules lourds qui transportent des marchandises essentielles au développement régional. Le respect et la cohabitation harmonieuse entre ces véhicules et la population demeurent toutefois un élément sensible sur lequel nous devons être vigilants. Les camionneurs font des efforts pour se conformer aux lois et règlements et sont toujours prêts à travailler pour réduire les impacts négatifs du déplacement des marchandises en région.

La Table de concertation en contrôle routier Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec, où se retrouvent les représentants des associations de camionneurs, la SAAQ, la Sûreté du Québec, des représentants des villes, des industriels et la CRÉ, travaille toujours à faciliter le déplacement des marchandises en limitant les impacts négatifs sur la population. Nous avons été témoins à plusieurs reprises de préoccupations apportées à cette table par les camionneurs pour améliorer la sécurité des autres usagers de la route.

En ce sens, la présence de 2 300 camions par jour (tous essieux confondus) à l'intérieur de l'agglomération urbaine de Rouyn-Noranda, à proximité des maisons, des logements, des écoles et des commerces, constitue un élément qui, en plus de nuire à la fluidité du transport des marchandises, contribue à alimenter une mauvaise perception face à l'industrie du camionnage. Cette industrie est essentielle en Abitibi-Témiscamingue puisqu'elle fournit de l'emploi à 1 900 personnes¹. Dans l'optique où le projet est associé à une nouvelle réglementation municipale qui interdit la circulation à l'intérieur de l'agglomération urbaine pour les camions de 5 essieux ou plus, c'est, selon les estimations du promoteur, 700 camions qui auraient l'obligation d'utiliser la voie de contournement et jusqu'à 2 300 qui pourraient le faire.

¹ Source : Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue. Portrait du transport réalisé en novembre 2006.

Le plan de transport, réalisé en 2002 à la suite d'une vaste consultation de la population régionale, poursuivait comme objectifs à l'égard du déplacement des marchandises d'assurer le respect du réseau du camionnage, de faciliter le déplacement des marchandises entre le Québec et l'Ontario, de faciliter la gestion des déplacements des véhicules hors-norme tout en préservant la primauté et la sécurité des usagers et, enfin, d'optimiser le transport des marchandises par véhicules lourds. Le projet de la voie de contournement de la route 117 représente pour la CRÉ une intervention permettant de réaliser ces objectifs.

Sécurité, qualité et fonctionnalité du réseau routier

La qualité de vie de la population régionale est la toile de fond des interventions de la CRÉ. Un projet de grande ampleur comme celui qui nous intéresse dans cet avis a évidemment des impacts sur cette qualité de vie nécessaire à l'épanouissement des gens.

Tout d'abord, sur le plan de la sécurité, nous sommes favorables à l'idée de retirer de l'agglomération urbaine les véhicules lourds afin de réduire les risques d'accident. Certaines intersections sont particulièrement dangereuses dans la situation qui prévaut actuellement. En ce qui concerne la sécurité, la construction de la voie de contournement est en parfaite concordance avec le dernier plan de transport, qui prévoyait dans les interventions d'identifier et de corriger les sites les plus dangereux et de réaménager les intersections problématiques. Aussi, des 2 300 camions qui circulent quotidiennement dans la ville de Rouyn-Noranda, 140 transportent des matières dangereuses. Il nous apparaît préférable d'éloigner ces facteurs de risques de la population. Enfin, en ce qui concerne la sécurité, nous tenons à souligner aux commissaires que, tout comme le préconise le MTQ, nous souhaitons que le nombre d'accès à la voie de contournement soit limité et que toute installation actuelle ou future aux alentours de cette voie soit développée en priorisant la sécurité des usagers.

Le réseau routier régional est fortement sollicité et les résultats se font ressentir par la dégradation des chaussées. La réalisation de la voie de contournement permettra de limiter la dégradation de la chaussée en milieu urbain et permettra aux utilisateurs en transit sur la route 117 d'emprunter une voie de circulation exempte des dommages que porte la route actuelle.

Qualité de vie, protection de l'environnement et développement socioéconomique

La réalisation d'un projet d'une ampleur de celui de la voie de contournement de la route 117 exige un haut niveau de concertation avec les populations touchées. De cette concertation, nous pouvons trouver les moyens d'innover, de faire les choses autrement en fonction du bien-être collectif.

La CRÉ ne souhaite pas intervenir de manière précise sur les éléments sensibles que représentent les questions des impacts sonores pour les résidents des quartiers à proximité de la voie, des impacts sur le paysage, des accès aux lieux de villégiature, des impacts environnementaux ou encore des impacts pour les entreprises locales. Toutefois, nous sommes préoccupés par le bien-être des citoyens et des citoyennes directement touchés par ce projet et nous sommes sensibles à leurs inquiétudes et à leurs demandes. Ainsi, forts de l'expertise que nous possédons en matière de concertation, nous invitons les parties concernées à établir un dialogue et à s'ouvrir aux besoins et aux préoccupations de leurs vis-à-vis. Nous sommes à même de témoigner que de ces exercices peuvent émerger des idées créatives qui transforment un projet individuel en projet collectif innovant, pouvant par la suite devenir un exemple pour le Québec.

La CRÉ se préoccupe aussi des retombées économiques des projets majeurs en Abitibi-Témiscamingue. Ainsi, advenant la réalisation de la voie de contournement, nous demandons qu'une entente entre le MTQ et les instances régionales soit prise pour maximiser les retombées économiques de ce projet majeur. Cette entente permettrait, à l'intérieur de la Loi sur les appels d'offres publics dans le respect des normes de compétitivité, de faciliter l'octroi de contrats aux entreprises de la région et l'achat de marchandises locales et régionales.

Tout comme nous invitons les parties impliquées à tirer profit de la concertation avec la collectivité locale pour innover, nous demandons que le projet fasse figure de modèle en termes d'impacts environnementaux. Nous vous invitons à aller au-delà de la simple idée de limiter les

impacts négatifs. Nous vous invitons à faire de ce projet un projet qui contribue à l'amélioration de l'environnement. Autrement dit, ne nous contentons pas de bien faire, faisons mieux!

Conclusion

La Conférence régionale des élus de l'Abitibi-Témiscamingue a noté, depuis quelques années, un virage majeur dans la volonté des gens à être consultés et à se prononcer sur les impacts positifs ou négatifs des projets d'envergure. Pour sa part, la CRÉ est favorable à la réalisation du projet de voie de contournement de la route 117 et incite les parties, dont les populations locales, à poursuivre les échanges pour une meilleure concertation et une réalisation harmonieuse du projet.

Nous invitons aussi le BAPE à se préoccuper particulièrement des impacts environnementaux de ce projet et à faire des recommandations qui iront au-delà de l'objectif visant à limiter les impacts négatifs. Le BAPE est invité à faire des recommandations pour réaliser un projet modèle contribuant à la protection et à l'amélioration de l'environnement naturel.

Nous espérons que l'ensemble des commentaires, propositions et questionnements contenus dans cet avis vous permettra de présenter un rapport qui donnera aux parties concernées les recommandations utiles à la réalisation d'un projet qui tiendra compte de l'intérêt collectif, tout en étant sensible aux intérêts des populations locales.

Synthèse des principaux commentaires et recommandations

- La CRÉ appuie le projet de la voie de contournement de la route 117.
- Il apparaît important, lorsque cela est possible, d'éviter au maximum la circulation des marchandises à l'intérieur des centres urbains.
- La réalisation d'une voie de contournement de la route 117 à Rouyn-Noranda permettra d'améliorer la fluidité et la sécurité de cet axe.
- L'industrie du transport est essentielle en région.
- Le projet permet d'atteindre les objectifs suivants :
 - *assurer le respect du réseau du camionnage;*
 - *faciliter le déplacement des marchandises entre le Québec et l'Ontario;*
 - *faciliter la gestion des déplacements des véhicules hors-norme tout en préservant la primauté et la sécurité des usagers;*
 - *optimiser le transport des marchandises par véhicules lourds.*
- La CRÉ est favorable à l'idée de retirer de l'agglomération urbaine les véhicules lourds afin de réduire les risques d'accident.
- La construction de la voie de contournement est en parfaite concordance avec le dernier plan de transport, qui prévoyait dans ses interventions d'identifier et de corriger les sites les plus dangereux et de réaménager les intersections problématiques.
- Il nous apparaît préférable d'éloigner les facteurs de risques que sont les camions transportant des marchandises dangereuses de l'agglomération urbaine.
- Nous souhaitons que le nombre d'accès à la voie de contournement soit limité et que toute installation actuelle ou future aux alentours de cette voie soit développée en priorisant la sécurité des usagers.

- La réalisation de la voie de contournement permettra de limiter la dégradation de la chaussée en milieu urbain.
- Les conditions de circulation seront améliorées par la réalisation de la voie de contournement. La fluidité accrue du trafic contribuera à une circulation plus agréable et à une réduction des accidents.
- Nous invitons les parties concernées à établir un dialogue et à être ouvertes aux besoins et aux préoccupations des autres parties.
- Nous demandons que des mesures soient mises en place afin d'encourager l'octroi de contrats à des entreprises de la région et l'achat de marchandises locales et régionales.
- Nous vous invitons à faire de ce projet un projet qui contribue à l'amélioration de l'environnement.